

voudrais aussi attirer votre attention sur un sujet d'une importance capitale au point de vue de la salubrité. C'est celui du mode de construction des bâtisses au sein des grandes villes et du système de ventilation, de drainage et d'égouts qu'on y applique. Cette question demande à être traitée et considérée sérieusement par les entrepreneurs, les architectes et les grands propriétaires. La régie municipale a bien, en vertu de réglemens spéciaux, une certaine autorité dans ces matières, mais ses pouvoirs s'arrêtent à la limite extrême qui touche aux droits de la liberté individuelle. Les grands travaux de voirie auraient beau être parfaits et complets, rien n'empêcherait qu'ils fussent une cause d'insalubrité ou de nuisance publique si ces travaux ne sont pas faits en accord avec le système général et suivant les règles et les principes de l'hygiène. Sans empiéter en aucune façon sur les droits, les privilèges et les goûts mêmes des particuliers, ne serait-il pas raisonnable d'édicter des ordonnances qui forceraient les constructeurs de bâtisses à tenir compte de certaines données scientifiques se rapportant à la ventilation ou à une disposition plus avantageuse de toutes les parties d'un bâtiment ? J'admets bien volontier qu'ici à Montréal il y a nombre de gens du métier, très expérimentés et possédant une foule de connaissances sérieuses en matières de construction. Ces personnes ont non seulement le souci de la beauté artistique mais de plus des lois de l'hygiène. Le mal réside ailleurs. Pour ne citer qu'un exemple, n'est-ce pas un fait reconnu que les nombreuses sociétés de construction existantes il y a quelques années ont, à côté de grands progrès réalisés par leur puissante initiative, semé au sein des quartiers moins

favorisés de la ville, des germes de destruction alarmants ? Pourquoi cela ? C'est que dans bien des cas, chacun se faisait son propre architecte et qu'on élevait de véritables châteaux de cartes sans se préoccuper de la salubrité publique. La faute n'en était certes pas à tous les modestes ouvriers pour qui les avantages de ces institutions financières étaient un appas facile au milieu de l'exercice de leur métier. Elle était encore bien moins celle de l'honnête petit propriétaire, si heureux de posséder un coin de terre et d'y élever avec le fruit de ses économies la demeure où lui et les siens pourraient jouir de l'air et de l'indépendance. Non, cela était dû à l'absence de réglemens ou de dispositions sanitaires avantageuses pour les classes pauvres. Ce que je dis là est d'occurrence journalière et trouve sa démonstration dans toutes les grandes épidémies.

Montréal fait moins que toute autre ville exception à la règle générale. Paris, Londres, New-York, avec leurs agglomérations énormes de population ont des quartiers où les maladies contagieuses pénètrent à peine. Des pâtés de maisons de sept ou huit étages renferment des milliers d'habitants vivant dans des logis qui se touchent. Là le système est parfait à l'intérieur, comme à l'extérieur. Aussi la proportion de la mortalité y est moindre qu'ailleurs. La statistique des faits est pour moi concluante dans ces matières. Profitons des enseignements qu'elle nous donne. Je ne demande pas à nos édiles déjà assez obérés par des responsabilités sans profit une législation arbitraire et absolue. La tyrannie sous quelque forme qu'elle se présente est une atteinte à la liberté et à la raison. Mais je crois qu'il est possible de concilier les droits des individus avec le sentiment